



Ce document a été numérisé par le CRDP
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel

CORRIGÉ

DOSSIER 1 – La gestion des comptes clients

13 points

1.1. Préciser la nature du compte à ouvrir. **(1 point)**

Le compte à ouvrir est un compte courant joint

1.2. Dresser la liste des documents à fournir par Théophile et sa petite amie. Vous détaillerez quels sont les documents obligatoires et ceux qui ont un intérêt commercial pour la banque. **(2 points)**

Les documents à fournir sont :

- *Au niveau légal : une pièce d'identité et un justificatif de domicile (1 point)*
- *Au niveau commercial : relevés de compte et avis d'imposition éventuels, bulletins de salaire (1 point).*

1.3. Identifier et préciser la nature des responsabilités qui vont leur incomber. **(2 points)**

Solidarité passive : chacun est responsable des dettes même s'il n'est pas à l'origine des opérations (1 point)

Solidarité active : chacun peut utiliser les fonds comme s'il en était le seul détenteur (1 point)

1.4. Concernant l'intitulé du compte, préciser les caractéristiques des deux appellations suivantes : « M. ou Melle » et « M. et Melle ». **(2 points)**

M ou Melle : la signature d'un seul des deux titulaires est nécessaire pour faire fonctionner le compte (1 point)

M et Melle : la signature des deux est nécessaire pour toutes les opérations (1 point)

1.5. Rappeler à vos clients la définition d'un chèque. **(1 point)**

Le chèque est un moyen de paiement par lequel le tireur donne ordre au tiré de payer une certaine somme au profit d'un bénéficiaire.

1.6. Préciser quelle est la vérification que vous devez effectuer avant la remise du chéquier et comment la faire. **(1 point)**

Vérification de la capacité bancaire en consultant le fichier FCC de la BDF

1.7. Indiquer quelle est la règle à respecter par vos clients avant toute émission d'un chèque **(1 point)**

La provision doit être :

- *préalable (0,5 point)*
 - *suffisante*
 - *disponible*
- (0,5 point)**

1.8. En cas de rejet de chèque et de non régularisation, indiquer ce que risque le jeune couple. **(1 point)**

Le couple risque d'être interdit bancaire pendant cinq ans.

1.9. Indiquer quelles sont les possibilités de régularisation qui s'offrent à vos clients. **(1,5 point)**

Pour régulariser il y a trois possibilités :

- *réapprovisionner son compte et attendre que le chèque soit représenté à l'encaissement (0,5 point)*
- *bloquer la somme correspondante durant le délai de validité du chèque (0,5 point)*
- *régler directement le bénéficiaire qui devra lui remettre une attestation de règlement qui servira à lever l'interdit bancaire (0,5 point)*

1.10. Préciser quel est le montant maximal de frais pour un rejet d'un chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 €. **(0,5 point)**

Le montant maximal de frais est de 30 €

Mention Complémentaire SERVICES FINANCIERS	Code :	Session 2012	CORRIGÉ
Épreuve : E2 Services financiers	Durée : 4 H	Coefficient : 3	Page 1/5

CORRIGÉ

DOSSIER 2 – L'épargne boursière

12 points

- 2.1. Compléter le tableau comparatif des caractéristiques des actions et des obligations (annexe A à rendre avec votre copie). (5 points)

ANNEXE A

1 point pour chaque caractéristique (0,5 point par case renseignée)

Caractéristiques	Actions	obligations
Définition	<i>Titre de propriété négociable représentant une fraction du capital de l'entreprise.</i>	<i>Titre de créance négociable. C'est une dette que l'entreprise qui émet des obligations contracte envers celui qui acquiert ces obligations. L'émetteur est emprunteur et l'investisseur est prêteur.</i>
Nature du revenu	<i>Dividende (fraction du bénéfice distribué)</i>	<i>Coupon ou intérêts</i>
Risque pour le porteur sur les revenus	<i>Oui 100% du capital investi</i>	<i>Non ou faible</i>
Garantie de revenu	<i>non</i>	<i>oui</i>
Prélèvements fiscaux et sociaux sur les revenus	<i>Oui ; PFL + PS soit 21% + 13,5 % ou IRRP + PS</i>	<i>Oui PFL + PS soit 24% + 13,5 % ou IRRP + PS</i>

- 2.2. Expliquer à vos clients la différence entre une action au porteur et une action nominative. (2 points)

Les actions sont dites au porteur lorsque l'identité de l'actionnaire est connue par l'établissement teneur du compte titre. (1 point)

Elles sont dites nominatives lorsque cette identité est connue de la Société émettrice. (1 point)

- 2.3. Donner six informations qui doivent obligatoirement figurer sur l'ordre de bourse. 3 points (soit 0,5 pt par réponse juste)

- nom de la valeur ou code ISIN, le mode de règlement, le sens de l'ordre (achat ou vente), la quantité à négocier, la durée de validité, le type d'ordre.

- 2.4. Citer quatre droits de l'actionnaire. (2 points ; 0,5 pt par réponse)

- droit de vote, droit de regard sur la gestion, droit de percevoir des dividendes, droit à l'information, droit de cession, droit sur l'actif net ou actif social, droit préférentiel de souscription, droit d'attribution d'actions gratuites

Mention Complémentaire SERVICES FINANCIERS	Code :	Session 2012	CORRIGÉ
Épreuve : E2 Services financiers	Durée : 4 H	Coefficient : 3	Page 2/5

CORRIGÉ

DOSSIER 3 – L'épargne bancaire

13 points

- 3.1. Indiquer les quatre caractéristiques qui vont influencer le choix de placement de M. Limoux.
2 points (soit 0,5 pt par réponse juste)

- la liquidité, la rentabilité, le risque, la fiscalité

- 3.2. Il opte finalement pour un compte à vue. Décrivez les caractéristiques des trois livrets en remplissant le tableau annexe B (à rendre avec votre copie). **(5 points)**

ANNEXE B

	Livret A	LDD	LEP
Conditions d'ouverture (3 x 0,5 = 1,5 pt)	<i>1 par personne physique ou morale</i>	<i>1 livret par contribuable</i>	<i>Être domicilié fiscalement en France et payer moins de 769 € d'IRPP</i>
Plafond (3 x 0,5 = 1,5 pt)	<i>15 300,00 €</i>	<i>6 000,00 €</i>	<i>7 700,00 €</i>
Taux (3 x 0,5 = 1,5 pt)	<i>2,25 %</i>	<i>2,25 %</i>	<i>2,75 %</i>
Fiscalité (0,5 pt)	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>

- 3.3. Il souhaite donner 2 500 € à chacun de ses enfants. Indiquer les livrets réglementés qu'il pourrait ouvrir à chacun ? Justifier (en ventilant les 2 500 € de façon optimale) vos réponses, en remplissant l'annexe C (à rendre avec la copie). **(3 points ; 0,5 pt par case)**

ANNEXE C

	livret	Justification
Théophile	<i>Livret jeune + livret A ou LDD ou LEP</i>	<i>Rempli les conditions d'âge du livret jeune Plafond du livret jeune limité à 1600 € ; la différence (900 €) sera déposée sur un livret A ou sur un LDD ou LEP car il remplit une déclaration fiscale</i>
Chloé	<i>Livret jeune + livret A</i>	<i>Rempli les conditions d'âge du livret jeune Plafond du livret jeune limité à 1600 € ; la différence (900 €) sera déposée sur un livret A</i>
Raphaël	<i>Livret A</i>	<i>Peut seulement posséder un livret A ; pourra ouvrir un livret jeune le jour de son 12ème anniversaire</i>

- 3.4. Expliquer à M. Limoux le système du calcul par quinzaine. **(2 points)**

Tout versement effectué entre le 1er et le 15 du mois ne portera intérêt qu'à compter du 16 du mois et tout versement effectué entre le 16 et 31 du mois ne portera intérêt qu'à compter du 1er du mois suivant. (1 point)

A l'inverse un retrait entre le 1 et le 15 du mois sera inscrit en date de valeur au 1er du mois ce qui entraîne une perte des intérêts de la quinzaine en cours. (1 point)

- 3.5. Indiquer ce que signifie : capitalisation annuelle des intérêts. **(1 point)**

Les intérêts sont calculés par quinzaine civile et versés en fin d'année sur le compte.

Mention Complémentaire SERVICES FINANCIERS	Code :	Session 2012	CORRIGÉ
Épreuve : E2 Services financiers	Durée : 4 H	Coefficient : 3	Page 3/5

CORRIGÉ

DOSSIER 4 – Le crédit

12 points

- 4.1. Avant tout, en vous aidant de l'annexe 1, établir leur état d'endettement en remplissant le tableau annexe D (à joindre avec la copie) en vous appuyant sur la note interne sur le taux d'endettement (annexe 2). Expliquer vos calculs. **(3 points)**

ANNEXE D

Revenus mensuels	Impôt mensuel	Crédit immobilier	Taux d'endettement actuel	Reste à vivre	Montant de l'endettement possible mensuel	Montant mensuel échéance possible
<i>0,5 pt</i>	<i>0,25 pt</i>	<i>0,25 pt</i>	<i>0,5 pt</i>	<i>0,5 pt</i>	<i>0,5 pt</i>	<i>0,5 pt</i>
4 300	90	890	22,79 %	3 320	1 419	439

Expliquez vos calculs :

$$4\ 300 : (30\ 600 + 21\ 000) / 12$$

$$90 : 1\ 080 / 12$$

$$890 : \text{échéance donnée dans l'énoncé}$$

$$22,79\% : (890 + 90) / 4\ 300 \times 100$$

$$3\ 320 : 4\ 300 - (890 + 90)$$

$$1\ 419 : 4\ 300 \times 33\%$$

$$439 : (1\ 419 - 890 - 90).$$

- 4.2. Toujours à l'aide de la note interne, préciser le montant du reste à vivre minimum que vous calculez pour la famille Limoux. **(1 point)**

Le montant est de 1 500 € : 1 000 € pour les parents + 2 enfants x 250

- 4.3. M. et Mme Limoux veulent emprunter 14 000 € pour l'achat d'une moto. Calculer le montant des échéances dans le tableau annexe E (à rendre avec votre copie). Le couple souhaite rembourser l'emprunt sur 24 mois. Indiquer :
- leur endettement mensuel dans ce cas,
 - leur taux d'endettement,
 - s'il est possible de leur accorder un crédit sur 24 mois compte tenu de leur situation financière globale. Justifier votre réponse. **(7 points)**

ANNEXE E

	12 mois	24 mois	30 mois	36 mois	48 mois
Montant de l'échéance mensuelle pour 1000 euros empruntés	85,56	43,83	35,48	29,92	22,98
Montant de l'échéance pour la somme empruntée	1 197,84	613,62	496,72	418,88	321,72
Remboursement total	14 374,08	14 726,88	14 901,60	15 079,68	15 442,56

(2,5 points soit 0,25 pt par case juste dans les 2 dernières lignes)

Il est possible à M. et Mme Limoux de rembourser en 24 mois leur emprunt bien que leur endettement passe de 980 à 1 593,62 € (980 + 613,62) soit un taux de 37 % (1 593,62 / 4300 x 100) de leur revenu (dont 1,5 point).

Les justifications :

- *compte tenu des règles de la note sur le taux d'endettement, leur reste à vivre sera de : 2 706,38 € soit près de 1 200 € de plus que le minimum exigé par la banque (dont 1 point).*
- *ils disposent au total d'une épargne se montant à 59 300 € (50 000 € d'héritage + 6 300 € de PEL + 5 000 € sur un livret d'épargne à vue) ce qui couvre largement la somme empruntée. (dont 2 points).*

- 4.4. Indiquer ce que peut faire la banque pour se garantir du remboursement du prêt pour l'achat d'une moto ? **(1 point)**

La banque peut prendre une garantie réelle sur l'objet en gageant la moto en cas de défaillance du débiteur.

Mention Complémentaire SERVICES FINANCIERS	Code :	Session 2012	CORRIGÉ
Épreuve : E2 Services financiers	Durée : 4 H	Coefficient : 3	Page 4/5

CORRIGÉ

DOSSIER 5 – Gestion de l'assurance et de la prévoyance 10 points

5.1. Quelle différence y a-t-il entre une complémentaire santé et une garantie hospitalisation ? (1,5 point)

*La complémentaire santé prend en charge tout ou partie des frais médicaux à la charge de l'assuré.
La garantie hospitalisation peut être proposée en option ou dans un contrat autonome.
Les garanties sont plus étendues que celles de la complémentaire santé.*

5.2. Puis-je utiliser librement les indemnités de la garantie hospitalisation ? Justifier votre réponse. (1 point)

Vous pourrez utiliser librement vos indemnités. L'annexe 3.2 précise que vous n'avez pas à justifier de leur utilisation.

5.3. Ces indemnités sont-elles imposables ? (0,5 point)

Elles ne sont pas imposables.

5.4. Devons-nous passer une visite médicale ? Pourquoi ? (1 point)

Non. Les montants des prestations forfaitaires sont déterminés à la souscription et ne nécessitent pas une évaluation du préjudice. L'assureur est tenu de vous verser les montants prévus contractuellement.

5.5. Si je suis malade le mois prochain, la garantie va-t-elle fonctionner ? (1 point)

Non, vous devez respecter un délai de carence de 90 jours. Passé ce délai, vous êtes couvert à partir du 3ème jour d'hospitalisation en cas de maladie.

5.6. Établir une proposition, en indiquant les options choisies et les cotisations annuelles. (2 points)

2 adultes, 41 ans et 38 ans

Option B : $21,88 + 11,06$ par 12 mois = 395,28 €

Option C : $32,83 + 16,59$ par 12 mois = 593,04 €

Option A pour les enfants de moins de 18 ans : $(2 \times 3,46) \times 12$ mois = 83,04 €

Le choix se porte sur l'option B pour les parents et l'option A pour les enfants, soit un budget global de 478,32 €.

L'option C pour le couple n'est pas envisageable car elle dépasse le budget alloué de 500 €.

5.7. À partir de la formule retenue, M. Limoux vous demande quelle indemnité Mme Limoux recevra : (3 points)

- Si elle est hospitalisée 15 jours suite à une agression ?

- Si elle est hospitalisée 15 jours suite à une maladie ?

Mme Limoux recevra une indemnité de 1 800 € ($60 \text{ €} \times 15 \text{ jours} \times 2$) si l'hospitalisation pour agression a lieu après le délai de carence de 3 mois. Dans le cas contraire, la garantie ne joue pas. (1,5 point)

Mme Limoux recevra une indemnité de 780 € ($60 \text{ €} \times 15 \text{ jours} - 2 \text{ jours de carence}$) si l'hospitalisation pour maladie a lieu après le délai de carence de 3 mois. Dans le cas contraire, la garantie ne joue pas. (1,5 point)

Choix : option B pour les parents et A pour les enfants

Mention Complémentaire SERVICES FINANCIERS	Code :	Session 2012	CORRIGÉ
Épreuve : E2 Services financiers	Durée : 4 H	Coefficient : 3	Page 5/5

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN